

**NOTES D'ALLOCUTION
DE L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA
PRÉSIDENT DU SÉNAT**

**À L'OCCASION DE LA RETRAITE
DE L'HONORABLE JOHN BRYDEN**

LE 24 NOVEMBRE 2009

Monsieur le Sénateur Bryden,
Honorables Sénateurs,
Chers parents et amis,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes ici réunis cet après-midi pour célébrer la carrière sénatoriale de l'honorable John Bryden, carrière légèrement écourtée de par sa décision de consacrer plus de temps à sa femme et à sa famille. Comme les anniversaires marquants ont tendance à nous faire penser aux choses qui comptent vraiment, j'en profite pour souligner que les Bryden ont célébré leurs noces d'argent il y a moins d'un an. Cela fait aussi presque exactement 15 ans que, le 23 novembre 1994, M. Bryden a été nommé au Sénat sur la recommandation du très honorable Jean Chrétien.

Son travail ardu à titre d'organisateur politique n'est certes pas sans lien avec cette recommandation, mais, comme c'est l'habitude ici, M. Bryden affichait aussi une impressionnante feuille de route dans d'autres domaines. Son expérience combinée du droit et de la fonction publique, y compris en sa qualité de sous-ministre de la Justice au Nouveau-Brunswick, en a fait un choix naturel comme membre du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, tout comme du Comité mixte d'examen de la réglementation. D'autres comités ont aussi eu la chance, au fil des ans, de profiter de son savoir-faire, comme le Comité des pêches et des océans, le Comité du Règlement et le Comité de l'agriculture et des forêts.

Je m'en voudrais de passer sous silence sa persévérance, dûment récompensée, à renforcer les sanctions du Code criminel portant sur les actes de cruauté envers les animaux. Le sénateur Bryden a d'abord présenté son projet de loi en février 2005, à la première session de la 38^e législature. Le projet de loi est mort au *Feuilleton* au déclenchement des élections, mais le sénateur l'a présenté de nouveau à la première session de la 39^e législature et lui a fait faire un bon bout de chemin. Cette fois, c'est la prorogation qui a interrompu la marche de son projet de loi, mais il a finalement reçu la sanction royale le 17 avril 2008, au cours de la deuxième session de la 39^e législature. Dans le contexte parlementaire, on peut dire que cela s'est fait assez rapidement. Il faut dire que par le passé, on avait souvent essayé de modifier, d'une façon ou d'une autre, les dispositions du Code criminel sur la cruauté envers les animaux – une autre proposition est d'ailleurs en cours d'élaboration –, mais personne d'autre que M. Bryden n'a réussi à rallier suffisamment d'appui de la part des deux chambres pour modifier concrètement la loi.

Il vaut la peine de souligner que la presque totalité des députés et des sénateurs préconisent l'amélioration de certaines lois canadiennes, mais il demeure relativement rare que les projets de loi qui ne sont pas parrainés par un ministre se rendent jusqu'à l'étape de la sanction royale. Néanmoins, quel que soit le parti ou la question en jeu, nous nous réjouissons tous de la moindre victoire, car nous savons que chacune d'elles s'acquiert de haute lutte.

Le Comité spécial de la Société de développement du Cap-Breton est l'un des autres comités ayant pu profiter des compétences du sénateur Bryden. Il a d'abord été membre et ensuite président de ce comité au moment où il a publié son rapport final, en décembre 1997. On se souviendra des épreuves que traversait alors la Société de développement du Cap-Breton. Les relations syndicales-patronales étaient pour le moins tendues et l'on doutait sérieusement de la viabilité de l'industrie du charbon. Le rapport final du Comité rendait compte de ces doutes, ce qui est tout à l'honneur du travail des membres du Comité et de leur président.

Il ne fait aucun doute que les fonctions qu'exercent les parlementaires, dans l'une ou l'autre chambre, mettent leur vie familiale à rude épreuve. C'est pourquoi je suis convaincu que le sénateur Bryden sera enchanté d'avoir plus de temps libre pour se détendre en compagnie de ses proches. Nul doute qu'eux aussi s'en réjouissent, même si, de notre côté, nous sommes désolés de le voir partir si tôt. Sa présence au Sénat et dans les comités nous manquera.

Et maintenant, s'il le veut bien, j'inviterais le sénateur Bryden à nous dire quelques mots.